



Construire avec un architecte

La vocation de l'**architecte** est d'intervenir dans tout acte de bâtir.

Le rôle de l'architecte est d'agir dans chaque phase de réalisation d'un projet, de la conception à la réception d'un bâtiment, que ce soit la construction d'une habitation individuelle, une réhabilitation, la construction d'édifices ou d'équipements publics, industriels ou professionnels.

L'architecte se doit de répondre aux attentes et besoins de chaque usager en respectant l'intérêt collectif.

Vous devez obligatoirement faire appel à un architecte pour toute demande de permis de construire, c'est-à-dire pour chaque construction dont la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est **supérieure à 170m²**. Cependant l'intervention d'un architecte est toujours profitable de part ses compétences, sa mission de conseils et d'assistance ainsi que ses obligations.

L'architecte sera maître d'œuvre et son client sera appelé maître d'ouvrage.

Ainsi le **projet** proposé se devra d'être en accord avec les demandes du client mais devra également s'insérer dans son environnement proche et lointain.

Le projet architectural est aussi tenu d'être un révélateur de l'époque actuelle. Le bâti élaboré aujourd'hui doit se différencier des constructions édifiées il y a 50 ans. L'architecte doit être capable d'utiliser les techniques actuelles tout en intégrant le bâtiment dans son contexte historique, culturel, patrimonial et paysager.

En savoir plus

Des informations complètes sur la mission d'un architecte : [architecte \[1\]](#)

Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage : [guide \[2\]](#)

URL source: <http://www.pnr-foret-orient.fr/fr/content/construire-avec-un-architecte>

Liens:

[1] http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/u38/construire_avec_un_architecte.pdf

[2] http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/u38/guide_pour_maitres_douvrages.pdf